

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le HUIT du mois de DECEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal du décès de M. Jacques METREAU et de son remplacement par le suivant de liste : M. Damien GADREAU

Le nombre de conseillers en exercice est maintenu à 22 membres.

16 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BERTRAND David, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GADREAU Damien, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine, ROCHER Lucette.

02 Votants par procuration :

Mme Frédérique DAMBRINE donné procuration à Mme BRAUD Françoise

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

04 Excusés : FAURE Sébastien, DERBORD William, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette

M Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 3 décembre 2025

Date de publication : le jeudi 11 décembre 2025

FINANCES - 7.4 INTERVENTIONS ECONOMIQUES

OPERATIONS D'ECHANGES ET CESSIONS D'IMMEUBLES FONCIERS FORESTIERS (ECIFF) SUR LES COMMUNES D'AIRVAULT, D'AVAILLES-THOUARSAIS, D'IRAIS ET DE SAINT GENEROUX – PERCEPTIONS ET REVERSEMENT DES SOULTES

DEL.2025-078

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019, une opération d'échanges et cessions amiables d'immeubles Fonciers Forestiers (ECIFF) a été lancée sur les Communes d'Airvault, d'Availles-Thouarsais, d'Irais et de Saint-Généroux, sous l'égide du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, qui a apporté également son soutien financier aux Communes concernées en prenant en charge une partie des dépenses du cabinet de géomètre en charge de réaliser le projet parcellaire.

Dans ce cadre, les propriétaires des parcelles situées dans le périmètre défini sur les 4 communes, ont saisi l'opportunité d'échanger ou de céder des parcelles. La commission départementale d'aménagement foncier a approuvé en date du 14 janvier 2025, le plan d'échanges, et de cessions amiables d'immeubles forestiers avec périmètre sur les communes d'Airvault, d'Availles-Thouarsais, d'Irais et de Saint-Généroux.

Par arrêté du 20 août 2025, Mme la Présidente du Conseil Départemental a ordonné le dépôt du plan définitif de cette opération ECIFF dans les mairies concernées, et le dépôt du procès-verbal d'aménagement foncier auprès du service de conservation des hypothèques de Niort aux fins de publication.

Il convient maintenant de procéder aux opérations de perception et de reversement des soultes conformément à l'article L123-4 du Code rural et de la pêche maritime.

Le montant global de cette soulte sur les 4 communes s'élève à la somme de 44 888.58 €

A des fins de simplification administrative, il est proposé que la Commune d'Airvault, procède aux recouvrements et aux versements des soultes et ce, pour l'ensemble des échanges et cessions amiables qui a été mis en œuvre sur les Communes d'Airvault, d'Availles-Thouarsais, d'Irais et de Saint-Généroux.

✓ **Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- **D'autoriser M. Le Maire de la Commune d'Airvault**, à percevoir et à reverser les soultes issues des opérations ECIFF concernant les parcelles sises sur le territoire d'Airvault, et sur les communes de Saint-Généroux, d'Availles Thouarsais et de Irais, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par les organes délibérants de ces trois structures.
- **De prévoir les crédits budgétaires** : versement des soultes aux vendeurs à l'article 65888 - Autres charges de gestion courante et l'encaissement des soultes des acheteurs à l'article 75888 - Autres produits de divers de gestion.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Pour extrait certifié conforme, le 11 décembre 2025

Jacky JOZEAU,
Secrétaire de séance,

Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20251211-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-12-2025

Publication le : 11-12-2025

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET